

# DuPont™ Kalrez®

## Consignes de sécurité pour le traitement des pièces en perfluoroélastomères Kalrez®

Fiche Technique — Rév. 3, Mars 2013

Les pièces ou profilés en perfluoroélastomère DuPont™ Kalrez® fournis pour assemblage sans modification sont conformes à la définition d'un article de l'OSHA (*Occupational Safety and Health Administration*, Administration de la santé et de la sécurité au travail des États-Unis) dans la norme 29CFR1910.1200. Les fiches de données de sécurité (FDS ou en anglais : MSDS Material Safety Data Sheet) ne sont pas requises pour les articles définis selon la norme 29CFR1910.1200.

Si un traitement ultérieur, tel que coupe ou meulage, est effectué sur les pièces ou produits semi-fini Kalrez®, une FDS des pièces et produits semi-finis est disponible auprès de DuPont.

### Précautions à prendre en cas d'incendie ou d'exposition à une chaleur excessive

Des produits extrêmement toxiques, notamment le fluorure d'hydrogène, le fluorure de carbonyle, le monoxyde de carbone et les fragments fluorocarbonés de faible masse moléculaire, peuvent être générés en cas d'exposition au feu ou à des températures dépassant 400 °C. Tout personnel luttant contre un incendie impliquant des pièces en perfluoroélastomère doit porter un appareil respiratoire autonome et un équipement de protection individuelle complet.

Il est possible que le fluorure d'hydrogène éventuellement généré durant l'exposition des pièces en perfluoroélastomère à des températures excessives réagisse avec l'eau pour former de l'acide fluorhydrique. Il est impératif de porter des gants en Néoprène pour manipuler les pièces ou le matériel (refroidis) après leur exposition à de telles températures. Si la formation de condensat est prévue, laver soigneusement le matériel et les pièces à l'eau de chaux (solution d'hydroxyde de calcium). Jeter les gants au rebut après la manipulation de pièces ayant subi une dégradation thermique.

Si les pièces en perfluoroélastomère risquent d'être exposées à des températures dépassant 400 °C et que la ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations de fluorure d'hydrogène et de fluorure de carbonyle en dessous des seuils d'exposition recommandés (PEL/TLV-TWA 3 ppm pour le fluorure d'hydrogène et PEL/TLV-TWA 2 ppm pour le fluorure de carbonyle), utiliser un respirateur à adduction d'air à pression positive.

L'inhalation de faibles concentrations de fluorure d'hydrogène peut initialement provoquer des symptômes de suffocation, une toux et une sévère irritation des yeux, du nez et de la gorge, suivie de 1 ou 2 jours sans symptômes puis éventuellement d'une fièvre, de frissons, de difficultés respiratoires, d'une cyanose et d'un œdème pulmonaire. La surexposition intense ou chronique au fluorure d'hydrogène peut endommager le foie et les reins.

L'inhalation, l'ingestion ou le contact cutané du fluorure de carbonyle peuvent initialement causer : irritation cutanée accompagnée d'une gêne ou d'une éruption cutanée, corrosion oculaire avec ulcération cornéenne ou conjonctivale, irritation des voies respiratoires supérieures ou irritation pulmonaire temporaire accompagnée d'une toux, d'une gêne, de difficultés respiratoire et d'une dyspnée. Les symptômes peuvent être retardés.

### Précautions générales de manipulation et premiers soins

Les pièces DuPont™ Kalrez® ne sont pas supposées présenter un danger en cas de contact cutané mais il est recommandé de nettoyer soigneusement la peau après utilisation.

Les pièces Kalrez® ne sont pas supposées présenter un danger en cas d'inhalation. En cas d'exposition à des émanations suite à un chauffage excessif ou à une combustion, sortir à l'air frais. Consulter un médecin si les symptômes persistent.



The miracles of science™

## « Proposition 65 » de la Californie

Attention ! Ce produit contient des agents chimiques connus dans l'État de la Californie pour causer le cancer et des malformations congénitales ou autres dommages au fœtus.

## Incompatibilité avec d'autres matières

Incompatible ou susceptible de réagir avec les métaux alcalins et les composés interhalogénés.

## Élimination des déchets

Les pièces et produit semi-finis en perfluoroélastomère DuPont™ Kalrez® peuvent généralement être éliminés en décharge ou par incinération mais la méthode d'élimination choisie doit être conforme aux lois fédérales, provinciales/nationales ou locales en vigueur. Si l'incinération est employée, l'incinérateur doit être capable d'éliminer les produits de combustion acides. Remarque : les pièces finies fabriquées à partir des composés 1058 et 3065 contiennent de l'oxyde de plomb, et il est possible que des exigences particulières s'appliquent (voir par exemple la norme 40 C.F.R. 261.24). Tout producteur de déchets doit déterminer la nature des déchets avant de procéder à leur élimination, et les gérer et les éliminer conformément à toutes les lois et réglementations potentiellement applicables, y compris la loi sur la conservation et la restauration des ressources des États-Unis (*Resource Conservation and Recovery Act*).

## Usage médical

Les pièces ou profilés et produits semi-fini en perfluoroélastomère Kalrez® ne doivent pas être utilisés dans des applications médicales impliquant l'implantation dans le corps humain. Pour les autres applications médicales, lire le « Medical Caution Statement H-50103-4 ».

---

Rendez-vous sur [kalrez.dupont.com](http://kalrez.dupont.com) ou [vespel.dupont.com](http://vespel.dupont.com)

---

Contactez DuPont partout dans le monde :

**Amérique du nord**  
+1-800-222-8377

**Amérique latine**  
+0800 17 17 15

**Europe, Moyen-Orient, Afrique**  
+41 22 717 51 11

**Chine**  
+86-400-8851-888

**ASEAN**  
+65-6586-3688

**Japon**  
+81-3-5521-8484

---

Les informations fournies dans le présent document le sont à titre gracieux. Elles sont basées sur les données techniques que DuPont estime fiables et comprises dans les plages normales de caractéristiques. Elles sont destinées à des personnes possédant des compétences techniques, à leur seule discrétion et sous leur seule responsabilité. Ces données ne doivent pas servir à établir des limites de validation, ni être utilisées comme seule base de conception. Les informations de précautions de manipulation sont fournies en considérant que les utilisateurs s'assureront eux-mêmes que leurs conditions particulières d'utilisation ne présentent aucun risque d'hygiène et sécurité. Les conditions d'utilisation et d'élimination du produit étant hors de notre contrôle, aucune garantie expresse ou implicite n'est accordée et aucune responsabilité n'est assumée quant à une utilisation quelconque de ces informations. Comme pour tout produit, il est essentiel d'évaluer celui-ci dans les conditions d'utilisation finales avant validation. Aucune autorisation d'utilisation ni recommandation à enfreindre des brevets ne doit être déduite des présentes informations.

**Attention :** ne pas utiliser dans des applications médicales impliquant une implantation permanente dans le corps humain. Pour toute autre application médicale, contactez avec votre représentant du service clients DuPont et lisez le document d'avertissement en langue anglaise Medical Caution Statement H-50103-4.

Copyright © 2013 DuPont. Le logo oval DuPont, DuPont™, et « The miracles of science™ » sont des marques ou des marques déposées de E.I. du Pont de Nemours and Company ou de ses filiales. Tous droits réservés.

(10/04) N° de référence KZE-A10301-01-D0313



*The miracles of science™*